

Décision 2021-005 relative à la proclamation des résultats des élections au conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

***Vu** le code de l'éducation et plus particulièrement les articles D. 719-1 et suivants ;*

***Vu** le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;*

***Vu** le règlement intérieur de l'ENS de Lyon approuvé ;*

***Vu** la décision n° 2021-002 en date du 04 janvier 2021 relative à l'organisation des élections partielles du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil des études et de la vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon,*

Le comité électoral consultatif ayant été régulièrement consulté ;

PROCLAME :

Conformément aux opérations électorales qui se sont tenues par voie électronique du 18 au 19 janvier 2021, sont élus au conseil d'administration en qualité de représentants des élèves et des étudiants sur la liste FORUM :

- 1- M. Clément LUY et sa suppléante Mme Léna PAMBOUTZOGLOU ;
- 2- Mme Agnès FRANCFORT et son suppléant M. Léo PARPAIS

Taux de participation : 15,34 %

Le mandat des représentants du collège des élèves et des étudiants d'une durée d'un an prend effet à compter du 19 janvier 2021.

Fait à Lyon, le 19 janvier 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON